

«Luxembourg, le Hong Kong européen»

Signature de non-double imposition entre le Luxembourg et Hong Kong

Avec cette convention, les deux places financières conjuguent savoir-faire et attrait fiscal pour établir une passerelle entre l'Asie et l'Europe. Une voie qui se veut royale pour les investisseurs des deux continents.

FABRICE BARBIAN

«Hong Kong n'a pour l'heure signé que cinq conventions fiscales avec d'autres pays: la Chine, le Viêt Nam (pas encore ratifié), la Thaïlande, la Belgique et enfin le Luxembourg qui a signé une convention de non-double imposition le 20 janvier dernier. La démarche n'est donc pas un acte mineur mais au contraire une grande chance pour le Grand-Duché», explique Daniel Boone, le directeur de Wildgen, Partners in Law. D'autant plus grande que le traité s'avère bien plus intéressant et novateur que la convention signée avec la Belgique.

Le Luxembourg peut, à ce titre, se positionner comme la porte d'entrée des investisseurs chinois et plus largement asiatiques pour l'Europe et les États-Unis. «Et on le sait, les investisseurs asiatiques disposent de cash et sont désireux d'investir, notamment dans l'immobilier. J'ignore si les investissements chinois effectués dans les vi-

gnobles français ont transité par le Luxembourg mais il est clair que l'opération aurait eu tout intérêt à emprunter cette voie», explique Gérard Pasquier, avocat qui travaille à Hong Kong depuis quelques années. Une voie qui fonctionne également dans l'autre sens. En matière de finances, Hong Kong offre de réelles perspectives aux fonds d'investissements européens et américains, notamment avec son ouverture sur le marché chinois et sa fiscalité particulièrement intéressante. «L'une des pressions fiscales les plus faibles du monde», précise Siegfried Verstappen, le responsable de Invest Hong Kong Brussels Office.

QUI SE RESSEMBLENT...

«Vu les avantages fiscaux qu'offre le Luxembourg comparativement aux autres pays d'Europe, on peut dire que Hong Kong est le Luxembourg de l'Asie et que Luxembourg est le Hong Kong de l'Europe. Surtout que les deux signataires ont beaucoup de points communs à offrir et à partager. Ce sont deux juridictions qui savent s'adapter très rapidement aux évolutions du monde économique et financier. Elles se caractérisent également par leur multilinguisme et l'excellence de leur expertise dans le domaine de la gestion d'actifs et de la structuration fiscale de groupes



Crédit photo: Wildgen

Pour Daniel Boone, le directeur de Wildgen, Partners in Law, la convention signée entre Hong Kong et le Luxembourg offre de nombreuses opportunités aux investisseurs

multinationaux», précise Daniel Boone. Le grand challenge pour le Luxembourg est désormais de pleinement profiter de cette passerelle avec le monde asiatique.

Pour sensibiliser les professionnels (conseils et avocats notamment), Invest Hong Kong et Wildgen, Partners in Law ont organisé une réunion d'information visant à en souligner tout l'intérêt et la subtilité des mécanismes qui per-

mettent de profiter du meilleur des deux juridictions, début juillet.

Mais certains acteurs, à l'image de deux des Big Four, sont d'ores et déjà passés à l'action en renforçant leur présence à Hong Kong. «En matière de business, l'environnement est non seulement terriblement attractif, avec l'absence de taxes, mais également très sécurisé», rappelle Gérard Pasquier.

L'assurance en mal de garanties

Les résultats des assureurs du Luxembourg ont fondu de moitié

Pas épargné par la crise, le secteur des assurances a connu une année 2008 relativement difficile. Si les encaissements progressent, les résultats sont en net recul.

FABRICE BARBIAN

Les primes émises par les 70 compagnies membres de l'association sont en progression, passant de 12,1 milliards d'euros en 2007 à 12,6 milliards en 2008, soit une hausse de 4,6%.

Une évolution qui s'explique par deux facteurs extraordinaires sur le marché local: l'arrivée d'un nouveau membre au sein de l'ACA (Association des compagnies d'assurances du Grand-Duché) avec le groupe Swiss Re International et un encaissement important lié à un grand groupe. Encaissement qui devrait être pon-

ctuel. Sur le marché grand-ducal, la croissance s'avère dès lors exceptionnelle avec une progression de 123,1%. Mais même sans ces deux facteurs exceptionnels, le résultat aurait été positif avec + 10,7%. Dans le détail, les primes de l'assurance non-vie, d'un mon-

tant de 680 millions d'euros, progressent de 4,4 % sur un an, l'assurance automobile représentant près de la moitié (47,7%) des encaissements. Pour l'assurance vie, l'évolution s'avère plus positive encore avec + 12,7%.

«Un constant qui laisse sous-

entendre que de plus en plus de citoyens sont conscients de l'importance de se doter d'une pension complémentaire. Il est clair que pour l'heure, le Luxembourg bénéficie d'un système de pension particulièrement généreux mais cela ne pourra pas durer», explique Marc Lauer, le président de l'ACA. Non sans inviter le gouvernement à prendre des dispositions, notamment fiscales, visant à davantage soutenir le financement de compléments de pension.

de 8,8% après celle enregistrée en 2007 (-6,1%). Une évolution qui diffère selon les marchés.

«La France, qui représente 23% de parts de marché, est quasi stable (-1,4%). En revanche, les marchés belge, italien et allemand sont en recul. Pour la Belgique (-22,5 %), le ralentissement est lié à la crise.

Pour l'Allemagne (-15,6%), c'est également la conséquence des incertitudes de la clientèle quant à l'intérêt d'investir au Luxembourg (baisse de confiance liée aux débats sur les paradis fiscaux) alors qu'une réforme de la fiscalité allemande se dessine», précise le président.

Si l'activité reste pour l'heure globalement soutenue, les entreesprises d'assurances du pays enregistrent des bénéfices en sérieux recul.

Ils passent de 283 millions d'euros en 2007 à 140 millions d'euros en 2008 à cause de la hausse des frais généraux et de la crise, qui a entraîné une diminution des droits encaissés et une baisse des actifs.

INQUIÉTUDES

«Avec la crise, il est bien difficile de faire des pronostics sur l'évolution du marché, même à court terme», explique Marc Lauer. «La lisibilité est d'autant plus réduite que la Commission européenne a pour projet d'étendre l'application de la directive sur la taxation de l'épargne en y incluant certains produits d'assurance-vie, autrement dit de les associer à des produits financiers purs.»

Une assimilation que réfute l'ACA comme le CEA (Comité européen des assurances), prétextant que l'assu-

rance n'est pas comparable à un produit financier, tant au niveau de sa durée que de son rendement ou de son objectif (prévoyance ou transmission successorale). Sur ce dernier point, l'ACA rappelle l'importance de la confidentialité pour ses activités et invite le gouvernement à s'opposer à toute entorse additionnelle au secret professionnel, autrement dit à la délivrance automatique d'informations. Ce faisant, l'ACA confirme qu'elle n'exclut pas une telle dérive.

L'INTERNATIONAL À LA PEINE

En ce qui concerne l'activité internationale, marché prépondérant pour le secteur de l'assurance luxembourgeoise, le bilan s'avère contrasté. En assurance non-vie, la progression de l'encaissement, par rapport à 2007, est de 103,9% (6,2% si l'on retire l'activité du nouvel acteur évoqué ci-dessus). En matière d'assurance-vie, en revanche, la baisse est